



OBJET : Délibération portant sur l'utilisation du compte « dépenses imprévues ».

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du mardi 14 mars 2023 à 16 heures, le Président Roland CANAYER, a reconvoqué le comité syndical pour le mardi 21 mars 2023 à 10 heures, dans la salle de réunion du Territoire d'Énergie GARD-SMEG, ceci conformément aux articles L. 2121-17 et L. 2541-4 du CGCT.

M. Frédéric GRAS est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES				X
Jacky REY	AIGUES VIVES				X
Bernard JULLIEN	AIMARGUES				X
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES				X
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
André MEREL	ANDUZE		X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick AUBENAS	POTELIERES		X		
Démissionnaire	BEAUVOISIN				
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES				X
Alex DUMAS	CALVISSON		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC				X
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Fabienne DHUISME	CONGENIES		X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Elie HERBEMONT	CRESPIAN				X
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X		
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC		X		
Joseph PEREZ	LA GRAND COMBE				X
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI				X
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES				X
Joseph BLANCHER	LES PLANS		X		
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X			
Bernard MALLET	MANDUEL				X

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON				X
Jean-Luc FORTIN	MEYNES		X		
Jack VERRIEZ	MIALET		X		
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X			
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES				X
Richard FLANDIN	NIMES	X			
Christian TRIDOT	PUJAUT	X			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE				X
Ludovic DUMAS	ROUSSON		X		
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT				X
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Démissionnaire	ST JULIEN DE PEYROLAS				
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET			X	
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME		X		
Jean-François LOUVET	SOMMIERES				X
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE				X
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES				X
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES				X
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX				X
Didier CHAMP	UCHAUD				X
Jean-Luc CHAPON	UZES		X		
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT		X		
Katy GUYOT	VAUVERT				X
Vincent COSTE	VERGEZE		X		
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON				X
		18	15	1	25

Délibération portant sur l'utilisation du compte « dépenses imprévues » - PAGE 2

Nombre de Membres en exercice	: 59
Nombre de Membres ayant pris part au vote	: 18
Nombre de votes exprimés	: 19

Vu la délibération n° 2023-07 constatant l'absence de quorum au Conseil Syndical du 14 Mars 2023,

Vu la nouvelle convocation adressée pour le 21 Mars 2023,

Vu les dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Président qui doit rendre compte au Conseil Syndical, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées à la délibération.

En l'espèce, Monsieur Le Président explique que, suivant l'arrêté n° 2022-V1 un virement de 50 000 € a débité le chapitre 022 « Dépenses imprévues de la section de fonctionnement » du budget 2022, et a crédité le chapitre 014-739118 « Autres reversement de fiscalité », pour faire face à un dépassement de crédit de ce chapitre qui enregistre les 25 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité reversés aux communes de – de 2 000 habitants.

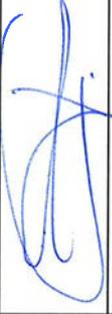
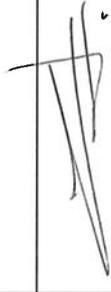
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, prend acte du virement opéré à partir du chapitre 022 « Dépenses imprévues » tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.


Roland CANAYER
Président du TE 30 - SMEG

FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL, MARDI 21 MARS 2023 A 10H00, SALLE DE REUNION DES CEVENNES, LOCAUX DU TE 30 - SMEG, NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER			
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU			
3	AIGUES VIVES	Jacky REY			
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN			
5	AIMARGUES	Cyrill PERISSÉ			
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ			
7	ANDUZE	André MEREL			
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON			
9	BEAUVOISIN				

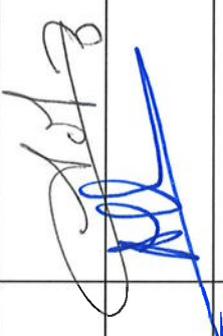
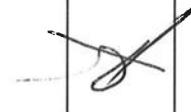
Envoyé en préfecture le 23/03/2023

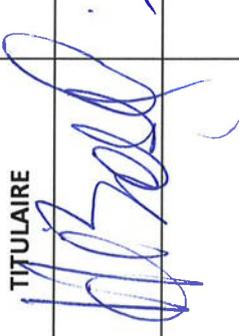
Reçu en préfecture le 23/03/2023

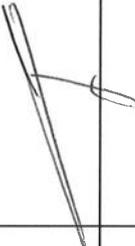
Publié le

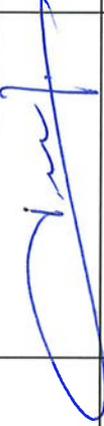
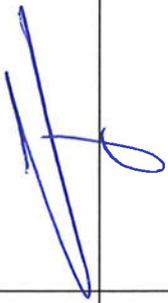
Berger
Levrault

ID : 030-200039543-20230321-2023_11-DE

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER			
11	CALVISSON	Alex DUMAS			
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ			
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE			
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE			
15	CLARENSAC	André OLIVÉ			
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABOU			
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME			
18	CORCONNÉ	Lionel JEAN			
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT			
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
21	GARONS	Aline BASTIDA			
22	GENERAC	Maurice BLACHAS			
23	LA GRAND'COMBE	Joseph PEREZ			
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA			
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN			
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI			
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA			
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER			
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO			
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS			
31	MANDUEL	Bernard MALLET			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX			
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN			
34	MIALET	Jack VERRIEZ			
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD		Michel ANTON	
36	MOLIERES CAVAILLAC	Roland CANAYER			
37	NAGES ET SOLOGUES	Michel CHAMBELLAND			
38	NIMES	Richard FLANDIN			
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS			
40	PUJAUT	Christian TRIDOT			
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER			
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
43	SAINTE CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS			
44	SAINTE CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH			
45	SAINTE HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE			
46	SAINTE HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI			
47	SAINTE JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE			
48	SAINTE JULIEN DE PEYROLAS				
49	SAINTE MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT			
50	SAINTE MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN		P. CANAYER	
51	SAINTE PRIVAT DES VIEUX	Alain FOISSE			
52	SAINTE SIFFRET	Nathalie FABIÉ			
53	SERVIERES ET LABAUME	Jean-Paul BOYER			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET			
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI			
56	UCHAUD	Didier CHAMP			
57	UZES	Jean-Luc CHAPON			
58	VAUVERT	Annick CHOPARD			
59	VAUVERT	Katy GUYOT			
60	VERGEZE	Vincent COSTE			
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME			

Nîmes, le 12 Janvier 2023

**ARRETE
DE DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT
N° 2022-V1**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE A CADRE
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD**

Vu l'inscription budgétaire 2022 au chapitre 022 d'un montant de 50 000,00 € en section de fonctionnement,

Vu le dépassement de crédits sur l'article 739118 – Autres reversements de fiscalité

Considérant que ce virement de crédit sera porté à la connaissance du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard,

M. Roland CANAYER, Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, décide d'effectuer un virement de crédit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLES	MONTANT
022	DEPENSES IMPREVUES	- 50 000,00 €
739118	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	+ 50 000,00 €

Qui sera :

Transmis au Représentant de l'Etat
Ampliation à Madame La Trésorière Départementale.

Le Président

Signé électroniquement par
Roland CANAYER
Le 20 janvier 2023

